



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Christophe BERTHIER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Alain MARCHAND	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Rémi DELATTE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Régime indemnitaire des techniciens territoriaux

Par délibération du 17 mars 2005, le Conseil communautaire a fixé les régimes indemnitaires applicables à l'ensemble des cadres d'emplois, par référence à ceux applicables aux personnels de l'Etat pour des corps et grades équivalents.

En ce qui concerne la filière technique, une fusion des cadres d'emplois des techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux intervenue au 1er décembre 2010 dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens nécessitait une modification des régimes indemnitaires qui, à la base, étaient différents.

Un décret du 17 mai 2011, fixe à ce titre, de nouveaux corps de référence de l'Etat pour les trois grades de ce nouveau cadre d'emplois, qui sont le corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat pour les deux premiers et le corps des techniciens supérieurs de l'équipement pour le grade le plus élevé.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir ce texte comme nouvelle base juridique pour le calcul des deux primes concernées : la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service. Il est précisé que cette décision correspondra à une simple transposition des anciennes primes dans les nouvelles avec maintien au plus près pour la plupart des personnels concernés des régimes indemnitaires perçus avant leur intégration dans le nouveau cadre d'emplois et alignement de celles des anciens contrôleurs chefs et principaux sur celles de leurs collègues techniciens puisqu'ils sont désormais sur les mêmes grades.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de décider** qu'à partir du 1er novembre 2011, la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service des techniciens territoriaux sera versée aux agents titulaires et non titulaires des cadres d'emplois des techniciens sur la base des nouvelles dispositions fixées par le décret n° 2011-540 du 17 mai 2011
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.
- **de dire** que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.